



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents du travail

Question écrite n° 70957

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les accidents du travail. Il lui demande de bien vouloir lui dresser une évolution du nombre d'accidents du travail recensés depuis 2000 en France.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique a pris connaissance avec intérêt de la question relative à l'évolution du nombre d'accidents du travail recensés depuis 2000 en France. Il est précisé à l'honorable parlementaire que les données mises à disposition par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et l'Institut national des statistiques et des études économiques ne sont pas disponibles pour les périodes antérieures à 2005. Cependant, la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) a procédé à un retraitement spécifique des données existantes pour les années 2005, 2006 et 2007. Le tableau compare donc pour les années 2005, 2006 et 2007, le nombre de salariés, en équivalent temps plein, ayant subi un accident du travail avec arrêt de travail (AT) en France :

ANNÉE	FRANCE		
	Salariés	AT	Taux de Fréquence (en pourcentage)
2005	14 839 586	697 960	24,7
2006	15 246 116	699 667	24,1
2007	15 546 321	718 850	24,3

Le risque d'AT peut être mesuré par le taux de fréquence. Cet indicateur désigne, pour 1 million d'heures de travail, le nombre moyen d'AT subis par les salariés du régime général de sécurité sociale hors agents contractuels des organismes de l'État et salariés des services domestiques et des activités extraterritoriales. Ainsi, en France, en 2007, le risque d'AT s'élevait en moyenne à 24 %. Il est resté stable depuis 2005.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70957

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 février 2010, page 1319

Réponse publiée le : 27 juillet 2010, page 8384